

RÈGLEMENT

TROPHÉE INNOVATION ENERGAÏA 2007

- Article 1 -

Trophée Innovation ENERGAÏA 2007

Le Trophée Innovation ENERGAÏA 2007 est organisé par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Il a pour but de récompenser une entreprise, ou porteur de projet, exposant au salon ENERGAÏA 2007 et présentant un projet ou service innovant dans le domaine des énergies renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, éolien, bois-énergie, biomasse...

Ce produit ou service devra être soit en phase de développement, soit commercialisé dans l'année 2007.

- Article 2 -

Conditions de participation

Être une entreprise ou porteur de projet exposant au salon ENERGAÏA 2007 et en situation saine.

- Article 3 -

Calendrier

Ouverture du concours :	30 septembre 2007
Clôture du concours :	10 novembre 2007
Sélection des lauréats :	15 novembre 2007
Remise des trophées :	06 décembre 2007 (au cours de la soirée de Gala)

- Article 4 -

Jury

Le jury est présidé par Monsieur Yves Pietrasanta, Vice Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon. Il est composé d'un représentant de :

- CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON
- ADEME
- DERBI - Pôle de compétitivité
- TRANSFERTS LR
- OSEO
- UNIVERSITE MONTPELLIER II
- LEM
- INPI
- UHK EXPO

Le jury décide des entreprises distinguées sur les critères de l'article 5. Il se prononce de façon définitive sur la base du dossier en état. Son avis ne peut être contesté et donner lieu à une quelconque réclamation.

- Article 5 - Critères de choix

Les trophées seront attribués sur la base des dossiers remis par les entreprises avant la clôture des inscriptions.

Les critères de sélection porteront sur :

- Intégration d'une nouvelle technologie ou savoir faire,
- Réalisme financier,
- Réalisme juridique,
- Réalisme économique.

- Article 6 - Engagement des participants

La participation au Trophée Innovation ENERGAÏA 2007 est entièrement gratuite et implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

Les dossiers d'inscription devront être complets et ne seront plus modifiables après la clôture des inscriptions. Les participants au concours sont responsables des conséquences de la médiatisation des informations à cette occasion.

Le jury se réserve le droit de retirer le prix en cas d'information erronée ou incomplète entraînant une mauvaise appréciation du projet.

- Article 7 - Trophée

Le, ou les, lauréats au concours recevront le trophée « Gaïa ».

Les catégories seront définies par les membres du jury en fonction des projets participant au concours.

- Article 8 - Confidentialité

Afin de ne pas entraver d'éventuelles démarches de dépôts et de droits de propriété intellectuelle, les membres du jury s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations qui leur sont communiquées dans le cadre du présent concours.

Retrait et renvoi des dossiers de candidature

- Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site web du salon ENERGAÏA et sur celui de Transferts LR : www.energaia-expo.com et www.transferts-lr.org

- Les dossiers de candidature devront obligatoirement être envoyés sous deux versions :

1. Format papier, envoi par courrier à l'adresse postale suivante :

Transferts LR

Trophée Innovation ENERGAÏA 2007

L'Acropole - 954, avenue Jean Mermoz - 34000 Montpellier (France)

2. Version électronique, envoi par e-mail à l'adresse suivante : bonduau@transferts-lr.org

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Catherine Bonduau

E-mail : bonduau@transferts-lr.org

Tél : +33 (0)4 67 85 69 72 / +33 (0)4 67 85 69 70 (secrétariat)